

**MODE D’EMPLOI : Demande de subvention FEAMPA sur la mesure FEAMPA   
M10 - Aide aux investissements en faveur de la transformation des produits de la pêche et de l’aquaculture**

La Région Occitanie a choisi de soutenir le développement des filières halieutiques régionales notamment au moyen de la mesure FEAMPA M10 - Aide aux investissements en faveur de la transformation des produits de la pêche et de l’aquaculture.

Vous trouverez ci-joint la fiche mesure correspondante (doc 1).

Voici la marche à suivre pour déposer une demande d’aide :

1. Rassembler les documents demandés dans la liste de pièces à fournir (doc 2),
2. Compléter l’attestation sur l’honneur « non OGM » (doc 3)
3. Compléter les annexes techniques de la mesure M10 (doc 4)
4. Compléter la « Déclaration des ressources » relative à votre projet (doc 5)
5. Déposez votre demande d’aide sur E-Synergie à l’adresse suivante :

<https://synergie-europe.fr/e_synergie/portail/FEAMPA-Occitanie>

…en sélectionnant bien le Type d’Action (TA suivant) :

***TA.2.2.1 Modernisation, développement et adaptation commercialisation et transfo***

**Attention : les dépenses réalisées avant le dépôt de la demande d’aide ne sont pas éligibles !**

Si vous rencontrez des problèmes lors de la saisie de votre demande de subvention sur le portail E-Synergie, merci de contacter :

* pour toutes questions/problèmes techniques sur le portail, le service support E-Synergie de la Région Occitanie : [support.synergie@laregion.fr](mailto:support.synergie@laregion.fr)
* pour toutes questions/renseignements sur le FEAMPA, le service instructeur FEAMPA de la Région Occitanie : [feampa@laregion.fr](mailto:feampa@laregion.fr)